

La fusion des écoles professionnelles neuchâteloises entérinée

POLITIQUE Adieu CPLN, Cifom et CPMB, bonjour CPNE! Les députés neuchâtelois ont donné leur aval à cette fusion dans le domaine de la formation professionnelle.

PAR FRÉDÉRIC MÉRAT, LUC-OLIVIER ERARD © 30.06.2021, 09:50

PREMIUM



Le CPLN est l'une des écoles professionnelles neuchâteloises qui fusionneront au sein du CPNE. Archives Muriel Antille

Les jours du CPLN, du Cifom et du CPMB sont désormais comptés. Dès la rentrée 2022-2023, Le Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN), à Neuchâtel et Cernier, le Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (Cifom), à La Chaux-de-Fonds et au Locle, ainsi que le Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB), à Colombier s'effaceront au profit du Centre cantonal de formation professionnelle (CPNE).

L'établissement sera doté d'une direction générale unique et de services administratifs et techniques transversaux, tandis que ses domaines d'enseignement seront réunis au sein de pôles de compétences multisites.

Le processus doit être finalisé d'ici à l'été 2025. Le CPNE comptera alors huit sites et quelque 7000 élèves. La plupart des enseignants resteront sur leur lieu de travail actuel. Sur les 185 formations dispensées actuellement, seule une dizaine devrait changer de localisation. La maturité commerciale de l'orientation économie et services, délivrée au lycée Jean-Piaget, sera transférée au CPNE.

«Pas beaucoup d'enseignants favorables»

Les députés ont approuvé le projet mardi 29 juin en soirée, non sans avoir brièvement débattu. La députée popiste Sarah Blum a notamment décrit la crainte d'assister à la naissance «d'un paquebot» au sein duquel «les postes administratifs se multiplient». Elle a aussi fait part du sentiment que la situation sanitaire avait permis d'accélérer les réformes en évitant les débats au sein de l'institution. «Vous ne trouverez pas beaucoup d'enseignants favorables à cette réforme», a indiqué la députée.

La conseillère d'Etat Crystel Graf, cheffe du département de la formation, de la digitalisation et des sports, a défendu une réforme «ni soudaine, ni exceptionnelle». Pour la ministre, l'unification de la structure «permettra de faire face à l'évolution rapide de la formation professionnelle», et elle a été préparée en collaboration «avec des groupes de travail qui ont réuni près de 240 personnes issues de tous les établissements».

Economies d'échelle

Enfin, elle a aussi répondu au groupe UDC qui regrettait que le gouvernement ne profite pas suffisamment de la réforme pour s'engager sur des économies. «Il n'est pas prévu d'économie des moyens de la formation professionnelle, mais ce projet permettra des économies d'échelle», a promis Crystel Graf.

MOMENT DE FLOU

Mardi en soirée, la séance du Grand Conseil a connu quelques moments de flou. Enseignante dans le civil, la députée POP Sarah Blum s'est vue reprocher d'intervenir dans le débat sur le nouveau Centre cantonal de formation professionnelle alors qu'elle enseigne à l'Ester, entité du Cifom appelée à rejoindre le CPNE.

Appelé à trancher lors d'une suspension de séance, le bureau du Grand Conseil n'est pas parvenu à rendre une décision. La loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) ayant été jugée «peu claire» sur ce point, le président a évoqué la nécessité d'un avis de droit.

La députée n'a pas voulu se récuser. Le procédé s'est ensuite répété lors du débat suivant, ayant pour objet le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNE). Au moins deux députés se sont spontanément recusés, dont le popiste Armin Kapetanovic, membre du conseil d'administration du RHNE. «A ce rythme-là, il ne va pas rester grand monde», a-t-on pu entendre dans les travées.

